

DECISION MUNICIPALE**N° D23-096****3.3**

Objet : Convention de mise à disposition d'un véhicule de la ville de Tournefeuille au bénéfice de l'association « Le Proyectarium »

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-5^e et L 2122-23,
 VU la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article sus visé,
CONSIDERANT la nécessité pour l'association « Le Proyectarium » de pouvoir utiliser un véhicule pour transporter des éléments de décor.

DECIDE

ARTICLE UN : de signer une convention (ci-annexée) pour le prêt du véhicule Peugeot immatriculé CK-271-JB au bénéfice de l'association « Le Proyectarium » de pouvoir utiliser un véhicule pour transporter des éléments de décor.

ARTICLE DEUX : cette convention est établie pour une durée de 6 jours :

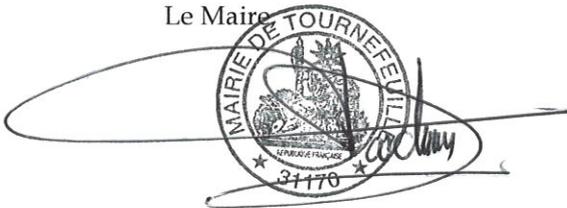
- Du 13 au 18 septembre 2023

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

Fait à Tournefeuille, le 12 septembre 2023

Le Maire



Dominique FOUCHIER

Accusé de réception en préfecture
 031-213105570-20230912-D23-096-AR
 Date de télétransmission : 18/09/2023
 Date de réception préfecture : 18/09/2023